

Lieu / Date : Francazal, le 21 Octobre 2021

Destinataire : Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne

Pôle environnement, Eau et Forêt. 2, Boulevard Armand Duportal BP 70 001
31 074 TOULOUSE Cedex 9.

Objet : Courrier pour demande d'arrêté de destruction animalière sur l'Aéroport Toulouse Francazal.

Copie :

DDT	Mr Pascal VERSIGNY	pascal.versigny@haute-garonne.gouv.fr
SETFA Direction	Mme Sabine MONTIES	Sabine.Monties@edeis.com
SETFA	Service SSLIA	sslia.francazal@edeis.com

Rédacteur : Sébastien GARCIN - Agent Péril Animalier.

Bonjour Mr VERSIGNY,

Dans le cadre de notre Service de Prévention du Péril Animalier, nous vous demandons un Arrêté de destruction animalière pour l'Aéroport de Toulouse-Francazal.

En effet, notre service assure la sécurité des vols au décollage et au atterrissage en effarouchant les volatiles ou mammifères au moyen d'un véhicule hors-chemin équipé d'un effaroucheur acoustique et de matériel pyrotechnique afin de préserver, dans la mesure du possible un espace aérien et terrestre dégagé pour permettre le mouvement d'aéronefs dans des conditions optimales.

Le service se compose de 5 agents (pompiers d'aéroport) ayant suivi une formation réglementaire DGAC dans un centre agréé.

Les 5 agents sont formés au permis de chasser. L'arrêté de destruction animalière est une obligation pour notre service et il justifie l'utilisation du fusil calibre 12 sur l'aéroport. Toutes les espèces sont concernées pour l'effarouchement et nous demandons également le renouvellement des espèces protégées car elles sont en nombres trop élevées.

Ces espèces sont le faucon crécerelle, la buse variable et le héron cendré ; vous trouverez le CERFA 13616-01 joint à ce courrier.

Nous faisons appel au lieutenant de louveterie afin qu'il organise des battues de capture et/ou prélèvement de lapins afin de réguler la population qui cause des dégâts en bord de piste et sur la bande aménagée.

Le prélèvement n'est pas systématique, nous le mettons en œuvre que lorsque la situation nous l'impose (par exemple présence très importante de vanneaux huppés), la pyrotechnie et l'acoustique restent les méthodes d'effarouchements privilégiées sur notre aéroport, car la destruction d'un animal n'est pas anodine, et reste vraiment un ultime recours pour les agents dédiés à ce service afin de protéger autant que faire se peut les vies à bords des avions, car une collision volatile ou mammifère peut avoir des conséquences dramatiques.

En complément de nos actions, le STAC (Service Technique de l'Aviation Civile) procède régulièrement à des essais (de matériel pyrotechnique, optique et d'aide à la prévention du risque animalier) sur notre plateforme.

Restant à votre entière disposition.

Veillez agréer, Mr VERSIGNY, mes respectueuses salutations.

Sébastien GARCIN